



## ÉPHÉMÉRIDES de la Congrégation de la Mission

15 avril

**En 1651**, au Conseil de la Compagnie, Monsieur Vincent déclare : *"Où il s'agit de la gloire de Dieu, il ne faut point de respect humain, quoiqu'il ne faille pas manifestement contredire mais aussi faut-il simplement donner son avis quand vos Supérieurs vous le demandent. La première chose qui fut proposée, ce fut si nous devions envoyer des Soeurs en Picardie pour assister notre Soeur Guillemine et trois autres parties, il y a longtemps, pour assister les pauvres affligés et malades en ces quartiers-là à cause de la ruine des guerres de l'année précédente qui avait tout réduit en grande misère. Mes Soeurs, nous dit Notre Très Honoré Père, pour bien juger des choses, il est nécessaire que la personne qui les propose dise la chose et ensuite les raisons qu'il y a pour la faire, et les inconvénients qu'il y a de la faire ou de la laisser. Je vous dirai donc, mes Soeurs, qu'il semble qu'il serait bien à propos d'envoyer de nos Soeurs en ce lieu-là : premièrement parce que ma Soeur Guillemine le souhaite ; secondement, parce que ce n'est pas la coutume de la Compagnie de laisser des Soeurs seules comme elles sont, éloignées l'une de l'autre d'une lieue et demie ; en troisième lieu, les messieurs qui sont en ces quartiers là pour la même assistance des Pauvres, ont jugé à propos de bailler à chacune de nos Soeurs une fille qu'ils ont fait venir de Reims, qui n'est pas bien accordante, quoi qu'il y ait de sa faute, ou de celle de notre Soeur, tellement qu'il serait à souhaiter pour toutes ces raisons d'y envoyer plutôt de nos Soeurs que de les laisser. D'un autre côté, pour y envoyer, il y a cette difficulté que nous n'en avons pas... Une autre raison... c'est que c'est une chose passagère et qui ne saurait plus guère durer. Mais la plus forte raison est que, comme elles ne sont pas beaucoup éloignées, elles se peuvent consoler et entraider de conseil l'une l'autre en se voyant".* On voit comment saint Vincent "apprenait" aux premières Soeurs "à raisonner" sur les affaires de la Compagnie.(R)

**En 1662**, de Paris, M. Alméras demande, par circulaire, à tous les supérieurs d'interroger leurs confrères et de composer, avec leurs réponses, un mémoire sur les deux questions suivantes : *«Premièrement, s'il est expédient que la Compagnie se mette d'une manière particulière sous la conduite et la protection de la Très Sainte Vierge ; et, en second lieu, par quel acte extérieur nous devons faire cette protestation et déclaration»*<sup>1</sup>.

**En 1799**, à Plaisance, Pie VI, emmené en France comme captif, séjourne jusqu'au 17 avril, au Collège Alberoni. Cent cinquante ans après, les autorités locales commémorent cet événement en faisant placer dans le vestibule de la maison une inscription latine où il est déclaré que le courageux Pontife reconforta ses fils par sa charité paternelle<sup>2</sup>.

**En 1899**, à Saint-Flour, l'évêque du lieu, Mgr Lamouroux, consacre la chapelle et le maître-autel du grand séminaire. Deux supérieurs lazaristes, M. Péreymond et M. Gobaud, avaient mené à bien l'artistique restauration du sanctuaire. M. Fiat voulut participer à ces fêtes de son diocèse natal et, à cet effet, il délégua pour le représenter M. Milon, secrétaire général, qui, le lendemain, en la fête de la Translation de saint Vincent, prononça un éloquent panégyrique<sup>3</sup>.

**En 1918**, à la Maison-Mère, en raison des bombardements qui se multiplient dans la Capitale spécialement le Vendredi-Saint, et qui ont déjà fait tant de victimes, on procède, après l'évacuation à Dax des jeunes et des anciens de la communauté à la descente dans les caves des volumes les plus précieux de la Bibliothèque<sup>4</sup>.

**En 1919**, la Maison Provinciale de Hongrie reçoit la visite des membres du Soviet local chargé de la liquidation des Communautés religieuses et de la réquisition de l'immeuble pour en faire -- un nouveau projet ! -- un hôpital. Dès le lendemain, un "surveillant" vient s'installer en compagnie de sa femme, de sa belle-mère et d'une amie de sa femme. Il prend toutes les clés : rien ne pourra sortir ni entrer sans sa permission. Le 17 avril, c'est un "surveillant économiste général" qui s'installe à son tour pour superviser le premier et... les Soeurs. Depuis la veille d'ailleurs, nos Soeurs sont internées dans leur propre maison sur refus de leur part de signer "qu'elles se soumettent à toutes les décisions du gouvernement et s'engagent à ne s'opposer à aucun de ses actes".(R)

**En 1938**, au Berceau de Saint-Vincent, mort de M. Jean-Marie Bouchet. Il sut plier aux exigences de la vie communautaire une personnalité qui, dès son adolescence, se montrait très accusée : élève de quatrième, arrivant en retard lors d'une rentrée à Prime-Combe, et le supérieur le recevant fraîchement, Jean Bouchet reprend sa valise et le chemin de son Auvergne où il acheva ses humanités. Pendant vingt ans, dans les collèges de Constantinople et de Smyrne, il contribua à former les futurs ministres de Turquie, d'Égypte et de Syrie. Après l'entr'acte de la première guerre mondiale, la démobilisation fixa M. Bouchet au Berceau pour le reste de ses jours. Entre autres activités, il y donna aux élèves une solide culture hellénique qui, malgré sa ténacité à lire et à faire lire le grec ancien avec la prononciation moderne, lui valut les félicitations de la Faculté des Lettres de Bordeaux (5).

1) Circulaires I. p. 46.

2) Annales, t. 114-115 p. 231.

3) Annales, t. 64, pp. 315-317.

4) t. 63, p. 658.

5) Annales, t. 104, pp. 444-445.

